

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: cetim@bluewin.ch
Site web: www.cetim.ch

ASSEMBLEE GENERALE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
**Groupe de travail sur
l'Examen périodique universel
16^{ème} session**
Genève, mai-juin 2013

Communication écrite du CETIM sur CUBA (2^{ème} cycle)

Contexte général et cadre constitutionnel

Cuba est un Etat socialiste et laïc, basé, entre autres, sur la justice sociale et la solidarité¹. Sa Constitution reconnaît l'égalité des droits (art. 41), l'égalité entre les sexes dans tous les domaines (art. 44), le droit de vote dès 16 ans (art. 132) et interdit toute discrimination (art. 42). La liberté confessionnelle (art. 8) et les droits de réunion, de manifestation et d'association y sont également consacrés (art. 54).

Depuis 50 ans, Cuba est soumis à un embargo économique unilatéral par les Etats-Unis d'Amérique. Bien que cet embargo illégal et injustifiable soit condamné par l'Assemblée générale de l'ONU depuis 20 ans, les Etats-Unis n'ont pas changé fondamentalement leur position. En effet, si ces derniers ont assoupi depuis 2011 les voyages à Cuba, ils n'ont pas modifié fondamentalement leurs mesures extraterritoriales² et continuent à mener une politique hostile à l'égard des autorités cubaines.

Il faut également noter que Cuba, par sa situation géographique, est victime des ouragans qui détruisent régulièrement les récoltes agricoles. Ce qui accentue la dépendance de ce pays aux importations des produits alimentaires. De plus, l'embargo étatsunien interdit toute importation, y compris des produits de premières nécessités, avec la monnaie de ce pays³.

Malgré ces éléments défavorables, les autorités cubaines réussissent non seulement à satisfaire la plupart des droits économiques, sociaux et culturels de leur population, mais elles apportent leur solidarité internationale dans ces domaines pour de nombreux pays (voir ci-après).

Il faut souligner toutefois que le lancement en 2006 de la coopération économique régionale entre plusieurs pays d'Amérique Latine à travers l'ALBA (Alternative bolivarienne pour les Amériques)⁴ a desserré quelque peu l'étai autour de Cuba.

¹ Cf. Art. 1^{er} et 8 de la Constitution cubaine, révisée en 2002.

² Renforcé par les lois Toricelli (1992) et Helms-Burton (1996), puis par l'Administration Bush (2004).

³ Le dollar étatsunien reste la principale monnaie de change au niveau international.

⁴ Voir à ce propos la déclaration écrite du CETIM, présentée à la 4^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, A/HRC/4/NGO/16.

Réalisation des droits économiques, sociaux et culturels

A Cuba, l'accès universel à l'enseignement et aux soins de santé sont gratuits (art. 39 et 50 de la Constitution en particulier). 99 % de la population est alphabétisée, et, bien que le pays connaisse des pénuries de certains médicaments en raison d'embargo étatiques, le système de santé cubain reste un des plus performants au niveau mondial. D'ailleurs, la performance de ce pays dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la santé et de la culture est reconnue par de nombreuses agences onusiennes (OMS, UNESCO et UNICEF entre autres).

Par ailleurs, en tenant compte des recommandations du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation⁵, les autorités cubaines ont pris de nouvelles mesures visant à distribuer des terres aux paysans.

Coopération internationale dans les domaines de la santé et de l'éducation en particulier

Depuis plusieurs décennies, Cuba mène une politique active de solidarité internationale dans les domaines en particulier de la santé et de l'éducation sur trois continents (Afrique, Asie et Amérique Latine).

A titre d'exemples, selon les chiffres officiels, entre 8 juillet 2004 et janvier 2012, les ophtalmologues cubains ont opéré 2 261 987 de personnes dans 34 pays. Des milliers de médecins cubains sont également intervenus pour secourir les sinistrés d'Haïti lors du tremblement de terre sur cette île. La faculté de médecine de La Havane a formé à la médecine près de 10'000 étudiants provenant de 58 pays entre 2005 et 2011⁶, sans parler de la formation des professionnels de la santé provenant de 11 pays. En plus de consultations médicales et secours urgents, les brigades médicales cubaines forment également des médecins à l'étranger. Elles sont opérationnelles actuellement dans 69 pays.

Quant à l'éducation, la coopération cubaine a permis à près de sept millions de personnes d'être alphabétisées. Elle a également permis à plus de 800'000 personnes de poursuivre leurs études, y compris les études supérieures.

Malgré ses ressources limitées, la contribution de Cuba à la coopération internationale à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels est hautement appréciable. Actuellement, plus de 50 000 professionnels et techniciens cubains sont actifs dans 98 pays.

Conclusion et recommandation

Il est réjouissant de constater les efforts des autorités cubaines dans la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels de leur population. Comme souligné ci-dessus, elles contribuent également à la réalisation de certains de ces droits dans de nombreux pays à travers leur coopération internationale. A ce jour, Cuba a ratifié plusieurs traités onusiens en matière de droits humains. Les autorités cubaines devraient considérer également la ratification des deux Pactes internationaux relatif aux droits humains, comme elles l'ont annoncé.

⁵ Cf. A/HRC/7/5/Add.3.

⁶ Actuellement, plus de 13'000 étudiants provenant de 122 pays étudient à Cuba.